

Demain, la finance durable : comment accélérer la mutation vers plus de responsabilité sociale et environnementales

Déclaration du groupe UNAF

Devant les participants à la COP24 en décembre dernier, le comité permanent des finances de la convention-cadre confirme une hausse globale des flux financiers pour le climat, de 17 % sur la période 2015-2016 par rapport aux années 2013-2014. Mais saluant les 681 milliards de dollars comptabilisés en 2016 au titre des finances climat, Patricia Espinosa, la secrétaire exécutive de la convention-cadre, alerte sur les 742 milliards investis la même année dans les énergies fossiles. La diplomate en appelle à la responsabilité des acteurs et actrices financiers qui « ne doivent plus soutenir les projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre ». Voilà résumé en quelques chiffres, l'état de la finance durable mondiale.

Le présent avis préfère voir le verre à moitié plein et insister sur la compréhension aujourd'hui largement répandue de la nécessaire mobilisation de la finance pour la transition vers une économie verte et dé carbonée. Il reste toutefois encore à actionner plusieurs leviers pour réellement inverser la tendance et permettre une mobilisation massive des flux financiers et répondre ainsi aux urgences environnementales et sociales auxquelles nous sommes confrontés.

Parmi les 14 préconisations visant à l'accélération de la trajectoire d'augmentation des produits financiers labellisés ISR, le groupe de l'UNAF retient particulièrement trois d'entre elles dans leur proximité avec l'action des familles dans cette mobilisation collective.

Ainsi les préconisations 8, 9 et 10 ouvrent des pistes aux familles pour donner du sens à leur épargne et placements financiers. La finance durable ne doit pas rester l'affaire des grands investisseurs et investisseuses institutionnels mais doit devenir celle de tous les citoyens et citoyennes. Pour ce faire, le groupe de l'UNAF est favorable à ce que l'épargne populaire au travers de la réforme du Livret de développement durable et solidaire puisse exclusivement être versée à des fonds labellisés ISR. Une rémunération augmentée par le biais des aides publiques serait un plus pour les familles.

L'épargne des ménages, notamment l'assurance vie avec 1 704 milliards d'euros d'encours à fin 2018, est aussi un levier important. Le groupe de l'UNAF partage la nécessité d'étudier une graduation des avantages fiscaux en fonction de la labellisation des différents produits d'épargne.

Enfin, le groupe de l'UNAF est favorable à ce que les partenaires sociaux, qui gèrent les régimes obligatoires complémentaires et supplémentaires, puissent investir leurs fonds de réserve dans des fonds labellisés ISR.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.